

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Semaine québécoise des personnes handicapées
L'employabilité des personnes en situation de handicap au Québec : une urgence ignorée par toutes les instances.

QUÉBEC le 31 mai 2024 - Malgré les avancées notables dans le domaine de la formation, le Québec demeure en retard concernant l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap constate le Carrefour familial des personnes handicapées (CFPH). Un constat alarmant, souligné par la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN), met en lumière une réalité préoccupante : le taux d'emploi des personnes en situation de handicap se situe à environ 1 %, voire moins, dans les ministères et organismes. Une situation déplorable qui contraste avec d'autres juridictions telles que la France, où 5,5 % des personnes handicapées occupent des postes dans les ministères, les organismes et les grandes entreprises.

Face à cette crise persistante, les promesses politiques semblent s'évaporer dans l'air. La Coalition Avenir Québec (CAQ) avait pourtant annoncé la création de 500 nouveaux contrats d'intégration au travail, mais la réalité est tout autre : non seulement cette promesse n'a pas été tenue, mais le nombre de ces contrats diminue de manière alarmante. De plus, le Programme d'aide à l'intégration sociale (PAAS Action), présenté comme une solution, se révèle être un leurre. Offrant une compensation mensuelle de 200 \$, il exclut les personnes intégrées dans un emploi de bénéficiaire ultérieurement de contrats d'intégration au travail, faute de ressources allouées aux organismes de gestion de ces contrats.

Cette situation est intenable. Pendant trop longtemps, nous, les personnes en situation de handicap nous avons été ignorées, notre désir de contribuer à la société, méprisé. Le Québec a bénéficié gratuitement de notre temps, de notre contribution et de notre travail, sans pour autant nous accorder une juste compensation financière. Il est grand temps d'agir.

Nous appelons à une véritable stratégie nationale d'emploi, dotée de moyens financiers conséquents, afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Il est impératif que des sommes substantielles soient directement allouées à cette cause, afin de briser les barrières qui entravent l'employabilité et de nous permettre à de revendiquer notre place légitime sur le marché du travail.

-30-

Renseignements :

Julie Montreuil, codirectrice
418-650-0272 ou julie.montreuil@cfph.org